

affiche

COMMUNE DE PLEYBER-CHRIST

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté municipal en date du 07 mars 2014 une **enquête publique de un mois est ouverte sur le projet de MODIFICATION du Plan Local d'Urbanisme** de la commune de PLEYBER-CHRIST, portant sur la modification :

- La mise en conformité du règlement avec le code de l'urbanisme en vigueur, en tenant compte de nouveaux décrets, ordonnances et lois applicables depuis le caractère obligatoire du « PLU révisé » et modifié de la Commune.
- L'amélioration des écrits du règlement de manière à éviter toute interprétation qui irait à l'encontre de l'esprit dans lequel la règle a été mise en place
- Des ajustements de règles, notamment des recommandations concernant les clôtures, le stationnement, présentes à l'annexe du règlement de manière à les rendre prescriptibles
- Une adaptation du règlement de la zone d'activité permettant de nouvelles implantations pour une optimisation de l'espace classé constructible ainsi qu'une modification des dessertes.
- Un reportage photographique permettant d'identifier clairement les éléments bâtis identifiés au titre de l'article L 123 – 1 – 5 – 7è du code de l'urbanisme.

Le dossier d'enquête restera déposé en mairie de PLEYBER-CHRIST du **31 mars au 30 avril 2014**, aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux y compris le samedi matin.

Pendant la durée de l'enquête, les **tiers intéressés pourront prendre connaissance du dossier, consigner leurs observations sur le registre ouvert à cet effet à la mairie de Pleyber-Christ, ou les adresser par écrit en mairie de Pleyber-Christ au nom du Commissaire enquêteur.**

Monsieur Jean Louis BELLEC a été désigné par le Tribunal Administratif de Rennes comme Commissaire enquêteur, il recevra les déclarations des tiers en mairie ;

- | | |
|---------------------------------|-----------------------------|
| - lundi 31 mars 2014 | de 14 h 00 à 17 h 00 |
| - samedi 12 avril 2014 | de 9 h 00 à 12 h 00 |
| - mardi 22 avril 2014 | de 9 h 00 à 12 h 00 |
| - mercredi 30 avril 2014 | de 14 h 00 à 17 h 00 |

Toute personne intéressée pourra, après l'enquête publique, prendre connaissance en Préfecture ainsi qu'en mairie de Pleyber-Christ, des rapports et conclusions du Commissaire enquêteur, ainsi que le cas échéant des mémoires en réponse du demandeur.